

*Ce document s'adresse aux directeurs des systèmes d'information
d'établissements de santé d'un groupement hospitalier de territoire
(GHT)*

Point d'étape de la convergence SI des GHT

Février 2018

Depuis 2016, l'ASIP Santé, missionnée par la DGOS, accompagne les acteurs de la santé pour la mise en œuvre du volet système d'information (SI) des groupements hospitaliers de territoire (GHT). Cet accompagnement passe par l'organisation et l'animation de comités régionaux SI GHT permettant un suivi de la convergence, en coordination avec les ARS.

Les éléments présentés dans ce document sont issus de la seconde campagne de comités régionaux (septembre à décembre 2017) et des entretiens téléphoniques organisés en amont avec les référents SI des GHT.





Entrés en vigueur par la promulgation de la loi de modernisation du système de santé en date du 26 janvier 2016, les "groupements hospitaliers de territoire" (GHT) prévoient la mutualisation de certaines fonctions support, et en particulier la convergence du système d'information (SI).



Information médicale (DIM)



Système d'information



Formation professionnelle



Achats



Finalité de la convergence SI GHT

La convergence SI des GHT doit permettre de :

- ✓ améliorer la prise en charge des patients, par un partage de l'information médicale entre établissements du GHT,
- ✓ offrir aux professionnels de santé des applications uniformes sur l'ensemble du GHT,
- ✓ mutualiser les moyens liés aux SI.



Notion de SI convergent

Chaque domaine fonctionnel est outillé par une même **application** permettant à l'utilisateur de bénéficier d'un **poste de travail uniformisé** et d'accéder aux données partagées par l'ensemble des établissements du GHT.

Il est attendu des GHT qu'ils constituent un **SI unique par domaine fonctionnel**. En **trajectoire**, il est cependant possible de mettre en place un **SI identique** (du même éditeur).



Les chantiers à mener pour la convergence SI du GHT

1

Définir une stratégie SI en équipe et la mettre en œuvre

2

Mener les démarches en intégrant une réflexion sur l'urbanisation des SI de GHT, des SI régionaux et des SI nationaux

3

Construire un socle technologique et de sécurité convergent

4

Construire un socle fonctionnel convergent



Définir une stratégie SI en équipe et la mettre en œuvre



La définition du **schéma directeur du système d'information (SDSI)** et l'**alignement des acteurs** à travers un pilotage commun représentent les premières étapes indispensables au projet de convergence du SI de GHT.



Disposer d'une stratégie commune

La réglementation prévoit que le SDSI soit formalisé pour le **01/01/2018**. Il doit permettre de :

- **cartographier l'existant** (socle fonctionnel, socle technique, sécurité),
- déterminer la **cible** en cohérence avec les objectifs stratégiques du GHT,
- définir la **trajectoire** pour atteindre le SI cible en **priorisant** les projets et en évaluant les **moyens nécessaires** (humains et financiers).



Assurer un pilotage efficient de la convergence SI

La DGOS recommande* la mise en place d'une gouvernance articulée autour d'**instances communes** :

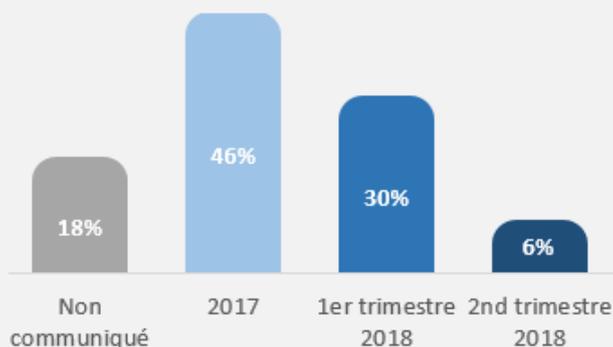
- une commission stratégique du SI,
- un comité de pilotage dédié au SDSI,
- des groupes projets thématiques.

Par ailleurs, la mise en place d'une **direction des systèmes d'Information (DSI) commune** est présentée comme un **facteur clé** pour garantir la gestion commune du SIH et réussir la convergence.



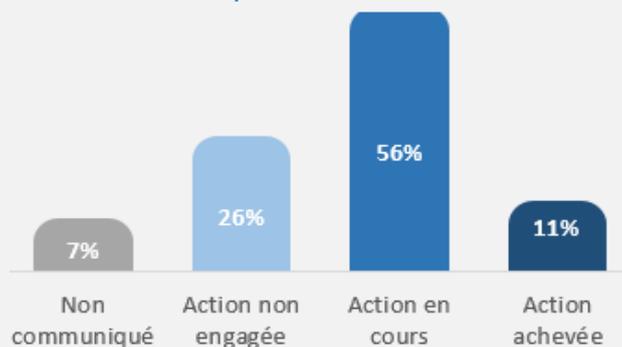
Tendances nationales

Date de validation du SDSI**



Tendances nationales

Mise en place d'une DSI commune**



Synthèse des comités régionaux : les démarches mises en place par les GHT

- ✓ **76% des GHT** ont constitué une **instance opérationnelle** pilotant la mise en œuvre de la convergence SI.
- ✓ **40% des GHT** ont officiellement nommé un **DSI de GHT** et **53 % sont en cours de nomination**.
- ✓ Plusieurs groupements ont créé un poste de **chef de projet SI GHT** chargé d'animer les équipes et de piloter les projets de convergence.
- ✓ La majorité des GHT construit une DSI de GHT de façon **incrémentale**, à travers des projets fédérateurs. Plus rares sont les GHT qui **fusionnent** dès à présent leurs équipes dans une **DSI commune**.
- ✓ Plusieurs groupements profitent de la réforme GHT pour structurer une **DSI commune centre de service**, tournée vers l'utilisateur et orientée prioritairement sur la gestion et le pilotage des projets.



Les GHT font face à plusieurs défis pour définir leur SDSI et mettre en place une gouvernance commune

- ✓ La mise en place du GHT nécessite **d'aligner les stratégies, notamment SI et médicale, en impliquant l'ensemble des acteurs concernés**.
- ✓ Le **rapprochement des équipes** au sein d'une DSI commune implique une **réflexion sur le volet RH**.

Intégrer une réflexion sur l'urbanisation des SI



Le volet SI de la mise en place des GHT a pour objectif premier la convergence des systèmes d'information au sein du groupement. Néanmoins, à l'extérieur du groupement, il apparaît incontournable que la mise en place du SI de GHT soit réalisée **en cohérence** avec son **environnement régional et national**. L'objectif est de **limiter les redondances et les surcouches applicatives**.



Afin de mener leur réflexion sur l'urbanisation, les GHT peuvent s'inspirer de 3 principes de conduite de projets du **cadre commun des projets e-santé (mai 2016)***.

Ce cadre commun des projets e-santé a pour objectif d'accompagner le développement des services numériques de santé tout en :

- s'assurant « que le développement des services numériques repose sur des SI **sécurisés, interopérables et respectueux** du cadre règlementaire et législatif »,
- veillant « à la **cohérence** et la **complémentarité** des services existants à l'échelle nationale et des services d'initiative locale ».

Principes d'urbanisation du SI GHT dans son environnement



Réutiliser, mutualiser ou déployer **des services disponibles** plutôt que de développer



En l'absence de service existant, **privilégier une solution commune** sur les modalités de réponse au besoin.



Penser dès la conception des services à leur **capacité d'échange avec l'extérieur** (interopérabilité)



Pour aller plus loin, voir le guide de l'ASIP Santé « *Intégrer le système d'information de son établissement dans l'espace e-santé* » → esante.gouv.fr/files/documents/fiche-expert-ght.pdf



Synthèse des comités régionaux : les démarches mises en place par les GHT

- ✓ Certains GHT envisagent de **capitaliser** sur des **projets existants** (dossier médical partagé, MS Santé, mise en œuvre de l'identifiant national de santé, applications prévues dans le cadre des services numériques d'appui à la coordination).
- ✓ Certains GHT ont mis en place des **démarches communes pour favoriser l'urbanisation du SI** : sélection d'un **même prestataire d'AMOA** entre GHT d'une même région pour coordonner leurs SDSI, **acquisition commune** d'un outil entre plusieurs GHT de la même région, intégration à des **plateformes régionales**, etc.



Les GHT font face à plusieurs défis liés à l'urbanisation de leur SI

- ✓ Les GHT, au travers des échanges avec leurs ARS, doivent **acquérir une visibilité** sur les stratégies nationales et régionales pour pouvoir se coordonner à celles-ci.
- ✓ La disponibilité de services régionaux ou nationaux, ainsi que l'élaboration de démarches communes peuvent impliquer des délais de mise en œuvre. Il convient alors que les GHT s'interrogent sur la **pertinence de mettre en place des solutions transitoires**, au regard du coût de ces éventuelles solutions et de leur intégration future aux démarches régionales et nationales.

* http://esante.gouv.fr/sites/default/files/asset/document/cadre_commun_projets_esante_-_vf.pdf



La mise en place d'un **socle technique commun** est primordiale pour assurer le recueil, le stockage, la distribution et l'échange des données utiles au fonctionnement des établissements de santé parties au GHT. De même, l'élaboration d'une **politique de sécurité** du SI du GHT revêt également un caractère essentiel.



Objectifs de mise en place d'un socle technologique unique

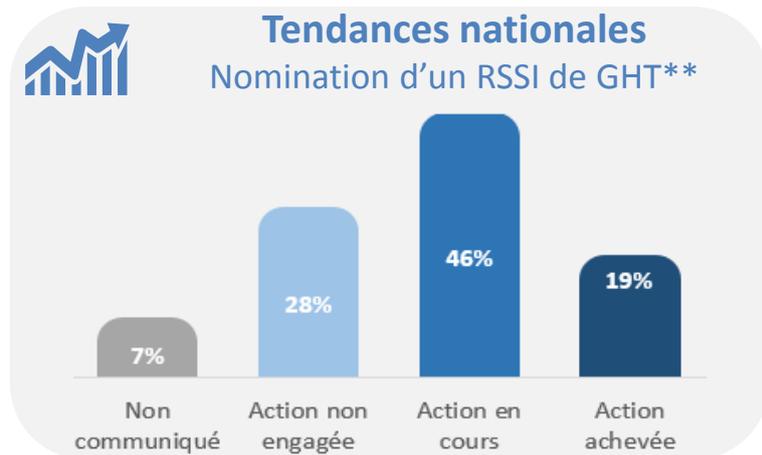
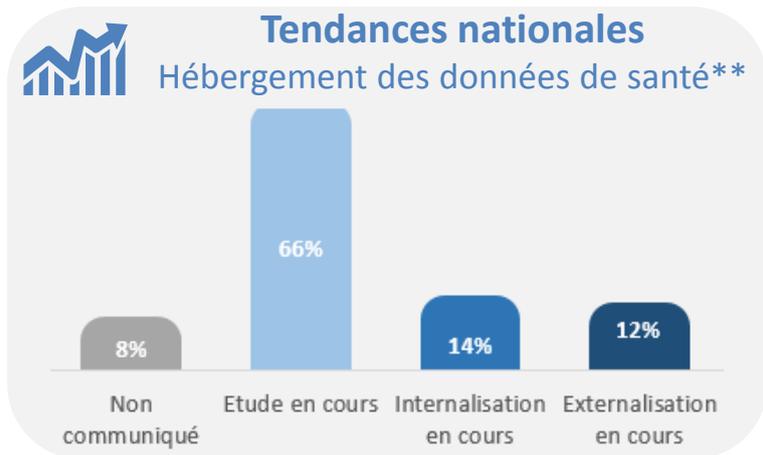
La mise en place d'un socle technologique unique vise à **réduire l'hétérogénéité technique** à travers l'harmonisation des postes de travail, la constitution d'un réseau de GHT ou l'hébergement commun des données de santé. L'objectif est également de* :

- **optimiser des tâches identiques** répétées dans chaque établissement partie,
- **partager l'expertise technique** pour améliorer l'efficacité de la DSI et la qualité du service,
- **faciliter la négociation des contrats** (ou avenants) pour les nouvelles licences ou extensions.

Objectifs de mise en place d'une politique de sécurité SI (PSSI) du GHT

La mise en place des GHT induit une **ouverture du SI** à un nombre plus important d'utilisateurs. En outre, ces utilisateurs sont plus **mobiles** et amenés à **exercer sur plusieurs établissements du GHT**. Ce contexte implique une **réflexion accrue sur la sécurisation du SI**. A l'aune de ces enjeux, le GHT doit formaliser une PSSI et nommer un RSSI (responsable de la sécurité des SI).

A compter du **25/05/2018**, les GHT devront se conformer aux dispositions du règlement européen pour la protection des données (**RGPD**). Dans un premier temps, ce règlement introduit l'obligation de **se doter d'un DPO** (délégué à la protection des données).



Synthèse des comités régionaux : les démarches mises en place par les GHT

- ✓ L'**interconnexion des réseaux** des établissements parties au GHT est un **chantier primordial** de la mise en œuvre du socle technique commun. 74% des GHT** ont structuré ou déploient actuellement un réseau commun.
- ✓ Si la plupart des GHT sont en cours d'étude de la solution à retenir, une **légère tendance à l'externalisation** de l'hébergement des données de santé se dégage du discours des acteurs (57%)***. Le recours à l'externalisation est davantage cité par les équipes de **centres hospitaliers** (55%) que par celles des CHU (37%), qui sont plus nombreux à envisager la mutualisation au niveau de l'établissement support.
- ✓ Seul 19% des GHT ont **nommé un RSSI**. Son rattachement à la **direction générale** du GHT est envisagé.
- ✓ Malgré la prochaine **entrée en application du RGPD**, peu de GHT ont commencé des travaux à ce sujet.

Les GHT font face à plusieurs défis pour constituer un socle technologique unique et une politique de sécurité SI commune

- ✓ L'hébergement des données de santé représente un défi majeur : les GHT doivent réussir à atteindre les **exigences de conformité** (certification/agrément) en cas d'internalisation ou estimer de manière précise les moyens nécessaires à la mise en œuvre de **solutions externalisées**.
- ✓ Les GHT ont la nécessité de se mettre rapidement en conformité avec les **exigences** introduites par le **RGPD**.
- ✓ Malgré les enjeux autour de la sécurité SI, les GHT ont des difficultés à consacrer les **ressources nécessaires** sur ces sujets et à **recruter leur RSSI** (profil rare).

*DGOS - Guide méthodologique « stratégie, optimisation et gestion commune d'un système d'information convergent d'un GHT » - mai 2016
 ** Données recueillies dans le cadre d'entretiens téléphoniques, réalisés entre septembre et décembre 2017, avec 115 référents SI de GHT.
 *** étude TICsanté intitulée « Convergence SI et GHT: 2018, le temps des schémas directeurs », menée avec l'APMnews.

Construire un socle fonctionnel convergent



La construction d'un **socle fonctionnel convergent** a pour objectif **principal** de répondre aux besoins des professionnels de santé et des équipes. Ces besoins sont exprimés dans le cadre des ateliers menés autour du projet médical partagé (PMP) et de la mise en œuvre des fonctions mutualisées (notamment achats et DIM).



Objectifs de mise en place d'un socle fonctionnel convergent

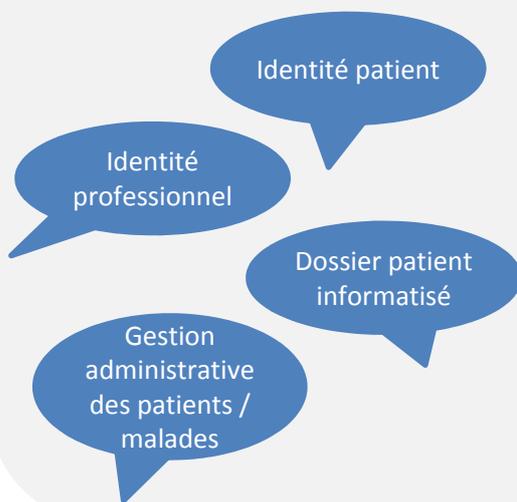
La convergence de l'ensemble des applications du GHT permet de **faciliter l'accès aux données** pour les professionnels de santé et d'améliorer ainsi la **qualité de prise en charge des patients**. Cette convergence vise également à **simplifier la prise en main et l'utilisation** des applications, par l'uniformisation du poste de travail au sein du GHT.



Tendances nationales

Priorités de convergence du socle fonctionnel des GHT*

Chantiers prioritaires



Autres chantiers



Synthèse des comités régionaux : les démarches mises en place par les GHT

- ✓ Plusieurs GHT se sont dès maintenant dotés d'**applications uniques** (exemples : DPI, GAP/GAM).
- ✓ La quasi-totalité des GHT prévoient un projet de mise en place des **identités patients et professionnels**.
- ✓ En **support à leur PMP**, les GHT envisagent de mettre en place un **dossier patient informatisé unique**, parfois précédé en transitoire par un projet de plateforme de partage des données médicales.



Les GHT font face à plusieurs défis pour constituer un socle fonctionnel commun

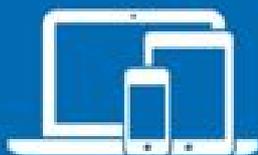
- ✓ Il est important pour les GHT de **construire un consensus avec les ES parties ayant des applications différentes** (et parfois acquis récemment) pour les faire converger vers une solution unique.
- ✓ Les GHT doivent évaluer **la pertinence** de mettre en œuvre des **solutions transitoires comme les plateformes de partage** (rapport entre le coût des solutions, la temporalité et le partage de données sans la convergence SI).
- ✓ En lien avec le défi précédent, il est fondamental pour les GHT de **disposer d'une vision précise** des solutions proposées par les **éditeurs** (exemple : application capable de couvrir l'ensemble des activités MCO/PSY/EHPAD).
- ✓ L'acquisition de **nouvelles applications** doit être précédée de **réflexions sur la stratégie d'achat** en tenant compte des **marchés préexistants et des opportunités** de chaque établissement.

*Données recueillies dans le cadre d'entretiens téléphoniques, réalisés entre septembre et décembre 2017, avec 115 référents SI de GHT. Cette liste est **non exhaustive** et vise uniquement à présenter les **tendances**. A ce stade, il est difficile d'apprécier si les projets visent des solutions identiques ou uniques.



Pour aller plus loin, rendez-vous sur :

- ✓ Le portail d'appui SI GHT : <http://www.si-ght.fr/>
- ✓ Le site de l'ASIP Santé : esante.gouv.fr
- ✓ Le site du Ministère des Solidarités et de la Santé.



esante.gouv.fr

Le portail pour accéder à l'ensemble des services et produits de l'ASIP Santé et s'informer sur l'actualité de la e-santé.



@esante_gouv_fr



[linkedin.com/company/asip-sante](https://www.linkedin.com/company/asip-sante)



Vos contacts à l'ASIP Santé sur le projet GHT

- ✓ Adrien PICARD : adrien.picard@sante.gouv.fr
- ✓ Elsa CRÉAC'H : elsa.creach@sante.gouv.fr